ALTITUDE
stratégies

contrat de **services**

Altitude Stratégies (9404-6182 Québec Inc.), société par actions ayant son siège social au 120, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2K6 (ci-après appelée « Prestataire de services »)

1. OBJET

1.1. Le Client retient les services du Prestataire de services pour des services marketing, multimédia ou numériques tels que plus amplement décrits au présent contrat ainsi que sur l'annexe « Devis »

Toutes les pages de ce document, y compris l'annexe « Devis », font partie intégrante de ce contrat.

1.2. Le présent contrat constitue un contrat de services professionnels. Le contrat est soumis aux lois de la province de Québec et les tribunaux du district judiciaire de Beauharnois ont juridiction exclusive pour tout litige entre le Client et le Prestataire de services.

1.3. Le présent contrat constitue l'entente intégrale intervenue entre les parties relativement à l'objet des présentes et remplace toutes les ententes, négociations et discussions antérieures à cet égard.

1.4. Les parties reconnaissent avoir discuté et négocié librement le contenu du présent contrat de telle sorte que celui-ci constitue un contrat de gré à gré. Tout engagement relié au droit de propriété intellectuelle et à la confidentialité survit après la fin du présent contrat.

2. FINANCES

2.1. Le Client accepte que le Prestataire de services n'offre aucun remboursement sur les dépôts, les services, les commandes et les forfaits et que les tarifs sont sujets à changement sans préavis.

2.2. Le Client paie au Prestataire de services les différents services convenus plus les taxes applicables tel que décrits au Devis.

2.3. Des intérêts de 2% mensuellement sont applicables sur les comptes en retard de plus de 30 jours. Le Client consent et autorise le Prestataire de Services à procéder à la facturation des intérêts et tous les frais relatifs au recouvrement des mauvaises créances pour les comptes excédant 60 jours.

2.4. En cas de défaut de paiement de plus de 60 jours, Altitude Stratégies se réserve le droit de suspendre les services du Client sans préavis.

3. SERVICES

3.1. Le Prestataire de services s'engage à fournir le produit dans un délai maximum de 45 à 90 jours suivant la signature du présent contrat et la réception du dépôt, selon le type de service et la rapidité de réception du matériel du Client.

3.2. Le Prestataire de Services et le Client s'engagent à collaborer pleinement dans le cadre de l'exécution du présent contrat, et ce, dans un délai raisonnable suivant une demande. Le Prestataire de Services se réserve le droit de retarder la production du service en l'absence de collaboration de la part du Client dans des délais raisonnables.

3.3. Le Client reconnaît que le produit est créé exclusivement pour lui et que le Prestataire de Services ne peut en aucun cas le revendre, le céder, l'aliéner ou le louer à une autre personne.

3.4. Le Client atteste que les informations qu'il entend mettre en ligne n'ont pas un caractère diffamatoire, contrefaisant, obscène, haineux, raciste ou illicite de quelque manière que ce soit à l'égard aux lois applicables.

3.5. Le Client reconnaît que le Prestataire de services ne peut être tenu responsable pour les répercussions, poursuites, pertes ou autres impacts de ses services, des différentes publications ou campagnes sur les différents médias. La limite de responsabilité du Prestataire de services est égale à 20 % de la valeur de l'entente.

contrat de
services (suite)

4. ENGAGEMENTS

4.1. Chacune des parties confirment qu'elles ne violent aucun engagement de confidentialité ou de propriété intellectuelle, en exécutant leurs obligations prévues au présent contrat et que le présent contrat reflète fidèlement les discussions préalables qu'elles ont eues relativement aux services.

4.2. Le client reconnaît que le Prestataire de services ne garantit pas que le contenu, nom ou nom de domaine attribué n'entrent pas en conflit avec tout droit d'auteur, marque de commerce, dénomination sociale, dessin ou modèle déposé ou commercialement exploité par un tiers. Le Client s'engage à exécuter toute vérification nécessaire et utile afin d'assurer l'absence de conflits.

4.3. Le Client s'engage à tenir le Prestataire de services indemne de toute réclamation ou poursuite à l'égard de l'exécution du présent contrat. Le Client renonce à son droit de résiliation unilatérale tel que stipulé par l'article 2125 du Code civil du Québec.

4.4. Le Client reconnait que le Prestataire de services possède les droits de propriété sur son travail. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion. L'approbation des visuels doit être faite dans un minimum de 72 heures ouvrables avant la date souhaitée de la publication.

4.5. Le Client autorise le Prestataire de services à utiliser, reproduire et/ou diffuser l'ensemble du matériel publicitaire du Client, en partie ou en totalité, et à des fins commerciales ou promotionnelles dans le cadre de la gestion de différentes pages de médias sociaux du Client.

4.6. Le Client autorise le Prestataire de services à publier, modifier, corriger, ajouter, supprimer et/ou programmer, commenter, répondre et interagir, en partie ou en totalité, et à des fins commerciales ou promotionnelles, les différentes publications et publicités du Client.

5. CONSIDÉRATIONS

5.1. En cas de défaut, le Prestataire de services pourra de façon discrétionnaire et cumulative ou alternative soit résilier le contrat et demander le remboursement immédiat des coûts encourus, intérêts et autres frais, le tout suivant un préavis écrit d'un délai de dix (10) jours ouvrables maximum pour remédier à son défaut.

5.2. Le Client sera en défaut notamment dans les cas suivants : n'a pas payé le compte à échéance, n'a pas respecté une des obligations contenues aux présentes ou en cas de faillite ou situation d'insolvabilité.

5.3. Tous les droits mentionnés dans le contrat sont cumulatifs et non alternatifs. La renonciation à l'exercice d'un droit consenti par l'une des parties en faveur de l'autre partie au contrat ne doit jamais s'interpréter comme une renonciation à l'exercice de tout autre droit, ici consenti, à moins que le texte d'une disposition du contrat n'indique exceptionnellement la nécessité d'un tel choix.

5.4. Aucune des parties aux présentes ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes, si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure comprend, mais sans limitation, tout cas fortuit, grève, arrêt partiel ou complet de travail, lock-out, incendie, émeute, intervention par les autorités civiles ou militaires, guerre (déclarée ou non), acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales.

Tous les clients acceptant nos Termes et conditions par l'entremise de la signature ou la confirmation par courriel d'un Devis d'Atltitude Stratégies acceptent par le fait même les modalités du présent contrat de services.